

ASSURANCE VACANCES ULYSSE



L'assurance en plus facile.



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- **Une couverture étendue et adaptée pour les déplacements sportifs ou à thème**
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque	Annulation
Jusqu'à 350 €	31 €	16 €
De 351 à 700 €	44 €	27 €
De 701 à 1 200 €	63 €	40 €
De 1 201 à 2 000 €	87 €	60 €
De 2 001 € à 16 000 €**	6 %	4 %
Extension Sports et Loisirs	+ 25 €	-
Extension pour les séjours jusqu'à 92 jours (tarifs TTC par personne et par jour supplémentaire au-delà des 31 premiers jours)	France	+ 1 €
	Europe et bassin méditerranéen	+ 2 €
	Reste du monde	+ 4 €

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 40 € par personne en Multirisque).

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum** (de moins de 75 ans le jour de la souscription)
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions
Service Conseil Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 18

information@aprilvoyage.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit au plus tard la veille du départ
- ✓ L'extension Sports et Loisirs doit être souscrite simultanément à la Multirisque
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule
- ✓ **Visa** : Pour les voyages en Russie, Biélorussie et Ukraine, une attestation d'assurance originale est nécessaire pour l'obtention du visa. Vous pouvez la demander en nous contactant au 01 73 03 41 18 ou par e-mail : information@aprilvoyage.com.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Multirisque	Annulation	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne 	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			
<ul style="list-style-type: none"> En cas de défaut ou d'excès de neige Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			■
VOL MANQUE				
	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau billet d'avion 	■	■	
RETARD AERIEN > 4 heures				
	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs <ul style="list-style-type: none"> Franchise Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne 1 journée 			■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis (400 € maximum) 			■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évén. 	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
<ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile sport <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 300 000 € maximum / événement 150 € / sinistre 			■
RETOUR IMPOSSIBLE				
<ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) 1 nuit 	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatricement du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■		
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne Frais d'envoi 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Frais de secours sur piste de ski balisée Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne Frais réels Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / pers. 			■

IA1 - 85001 (Tc) - v09.2018 - CDU - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 18
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567
(www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



L'assurance en plus facile.